

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 MAI 2022 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane
ABSENT(E) S. : néant
EXCUSE(E) S. : néant
SECRETAIRES : ROMANET Marie-Aline

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 04.04.2022

Mme La maire et l'ensemble des élus réitèrent leurs condoléances aux familles de Mr ROMANET Georges et Mr FRAISSARD Michel

Mme La maire et l'ensemble des élus présentent leurs félicitations à la famille CUINAT pour la naissance de Candice.

DOSSIERS D'URBANISME

- **PETEX Gabriel :** DP pour la création d'une fenêtre de toit sur le bâtiment cadastré Q 2110 situé 131 rue des Longes.
- **RIUS Pauline :** DP pour la réfection de la toiture du bâtiment cadastré Q 1821 situé 383 rue des Longes.

Après étude par la commission communale d'urbanisme, ces dossiers ont reçu un avis favorable.

De par la complexité des dossiers, ces derniers sont en attente d'instruction par le service ADS-APTV :

- **GOMBERT Jean-Joel :** DP pour des modifications de toitures, construction d'un chien assis entraînant la création d'un balcon et d'ouvertures sur le bâtiment cadastré ZB 149 situé 9 impasse des tennis.
- **GAEC de Couterloz :** PC pour la création d'une extension sur le bâtiment agricole cadastré ZB 182 et situé 220 route de Couterloz.

ORDRE DE MISSION : INDEMNITES KILOMETRIQUES

Madame La Maire expose aux élus qu'elle peut autoriser un agent à utiliser son véhicule personnel lorsque l'intérêt du service le justifie, conformément à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, applicables aux fonctionnaires territoriaux ; modifié par arrêté ministériel du 26 février 2019.

L'arrêté ministériel du 14 mars 2022 augmente l'indemnité kilométrique de 10 % pour les agents territoriaux qui utilisent leur véhicule pour les besoins du service.

Dans ce cas, l'agent envoyé en mission hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale doit être muni d'un ordre de mission, signé par l'autorité territoriale ou par son délégataire (article 5 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001), autorisant l'agent à se déplacer et le cas échéant à utiliser son véhicule personnel.

Sa validité ne peut excéder 12 mois ; mais elle est toutefois prorogée tacitement pour les déplacements réguliers effectués au sein du département de la résidence administrative (article 6 du décret n° 2001-654).

Cette autorisation préalable permet à l'agent de bénéficier du remboursement des coûts générés par le déplacement.

L'indemnisation des déplacements de l'agent s'effectuera sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont définis par arrêté (article 10 du décret 2006-781 et arrêté du 03.07.2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 d décret 2006-781 ; modifié par arrêté ministériel du 26 février 2019), et arrêté ministériel du 14 mars 2022, soit :

Catégories (puissance fiscale véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	Entre 2 001 et 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
5 CV et moins	0.32 € / km	0.40 € / km	0.23 € / km
De 6 à 7 CV	0.41 € / km	0.51 € / km	0.30 € / km
De 8 CV et plus	0.45 € / km	0.55 € / km	0.32 € / km

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme la Maire à donner des ordres de mission aux agents qui utilisent leur véhicule personnel lorsque l'intérêt du service le justifie

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la réussite et convivialité de l'organisation du vide grenier aux Plaines, Mme Sorin Claire, directrice de l'APE, et de sa société Nature Games, a proposé à la commune une journée « cohésion village ». Cette journée aura pour but de rapprocher petits et grands des Plaines et du chef-lieu autour d'activités ludiques telles qu'un parcours sportif, laser game, lancée de haches etc... nous allons reprendre contact avec Claire Sorin afin d'organiser cette journée.
- Suite à la demande de Mr Guette Grégory de remplacer une vitrine réfrigérée de l'auberge La Fruitière, 1 devis a été réalisé et deux autres sont en attente pour pouvoir comparer.
- La commission « Travaux » a accepté les devis des entreprises :
 - Véolia pour le remplacement d'un ensemble de réducteur et l'équipement hydraulique du réservoir des Plaines
 - Proludic pour le remplacement des jeux pour enfants aux Plaines
 - Paccard pour des travaux de sécurisation du clocher de l'Eglise du chef-lieu
 - Montmayer Chauffage pour l'installation d'une nouvelle chaudière à la maison forestière
 - Colas pour des travaux d'enrobés d'accès à la STEP et d'entretien de voirie
 - Baron pour la réalisation d'une étude concernant la faisabilité de la route de Chantemerle aux Plaines
 - Chaudronnerie Rebrassé pour la création d'étriers de traverses de route
 - Aparicio Gilles pour la création de chiens assis sur le bâtiment de la mairie
 - Charpente Genettaz pour le remplacement des velux sur le bâtiment de la Fruitière
- Journée citoyenne : Comme chaque année, la commune sollicite les bonnes volontés de la commune afin de participer à la journée pour l'entretien et le nettoyage des chemins proches des villages. Cette année, cette journée aura lieu le samedi 2 Juillet à partir de 7 heures. Une information va être diffusée.
- Une nouvelle étude va avoir lieu afin de relancer le dossier portant sur la réalisation de la route de Chantemerle afin de désenclaver ce secteur. Des relevés topographiques vont être réalisés par la société Alpeo sur les parcelles concernées.
- Elections Législatives : le scrutin se tiendra les dimanches 12 et 19 Juin 2022. Comme à chaque élection, la municipalité appelle aux bonnes volontés des électeurs afin d'assister les élus pour la tenue des bureaux de vote.

- *Suite à un sondage lancé l'année dernière, la CCCT va installer un composteur collectif le 7 Juin au chef-lieu. Un « apéro composte » sera organisé à 18h00.*
- *Courses VTT : plusieurs courses cyclistes vont se dérouler sur la commune cet été. L'association Florian Hudry Cycling Project traverserons la commune le 2 Juillet, l'association des cyclistes de Macôt seront présents le 3 Juillet, et le 26 Août se déroulera la cyclo sportive Hautes Routes Alpes 2022 de passage par les Plaines et Notre Dame du Pré.*
- *Antenne 4G : suite à des dysfonctionnements constatés par les habitants, après contact avec Mr Biard, Directeur des Relations avec les Collectivités Orange, ce dernier nous informe que les problèmes constatés sont probablement dus à l'épaisseur des murs ou le rapprochement trop important de certaines habitations.*
- *Cluster Montagne : mercredi 18 Mai a eu lieu une réunion « terrain » avec pour objectif de mettre en lien les acteurs du territoire avec les membres du Cluster Montagne, partager la stratégie, les enjeux et les projets de Notre-Dame-du-Pré, réfléchir collectivement sur l'avenir touristique du territoire, favoriser les échanges et le partage de réflexions entre les participants.*
- *Antenne FREE : la commune a été informée que Free Mobile a été désigné opérateur chargé de la mise en œuvre de la couverture mobile sur la commune de Saint Marcel. Ces derniers ont d'ores et déjà identifié des parcelles (privées en majorité) où pourrait être implantée l'antenne, sur la commune de Notre Dame du Pré.*
- *Miroir de sécurité : à la demande du GAEC de Couterloz d'installer un miroir de sécurité à la sortie de la route de Couterloz, les élus donnent un avis défavorable car beaucoup d'autres intersections devraient dans ce cas posséder un miroir.*
- *Aire de jeux : suite à un contact avec la société Proludic, le début des travaux devraient avoir lieu en Juin. Un arrêté voirie sera pris pour bloquer le stationnement quelques jours.*
- *OPAH : la future convention devrait être rédigée cet automne. L'axe de rénovation et conditions d'accès devront être convenus lors d'une réunion le 8 Juin.*
- *Appartement Les Plaines : un appartement appartenant à la commune s'est libéré aux Plaines. Il s'agit d'un F3 de 71m². Quelques travaux de remise en état vont avoir lieu avant de remettre l'appartement en location.*
- *Skate Park : Marius Chatagnier s'est rendu à la séance du Conseil Municipal afin d'exposer le projet des enfants du village d'implanter un skate park sur la commune. Marius évoque le fait que l'aire de jeux est destinée soit aux très jeunes enfants soit aux plus grands (terrain de foot, basket etc...) mais que les adolescents ne disposent pas d'infrastructure adéquat. Une réflexion va avoir lieu entre les élus et cette dépense pourrait être envisagée au prochain budget 2023.*
- *Chapelle Hauteville : Mr Panier, présent à la séance du Conseil Municipal, se propose de sécuriser la chapelle d'Hauteville et demande l'accord aux conseillers de pouvoir le faire. En effet, Mr Panier a des connaissances en matière de rénovation de bâtiments historiques et envisage de demander dans un premier temps des devis de restauration. Les élus donnent leur accord à Mr Panier pour s'occuper de ce projet.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie

